TEXTE D'APPLICATION

Approuvé par la Commission Exécutive de World Archery le 12 décembre 2015
Mise en application le 1 avril 2016

Livre 1, chapitre 1, article 1.4.2.5.1 & 1.4.2.5.2

1.4.2.5.1 Etre un membre actif signifie:
- organiser un championnat national de tir sur cibles au moins une fois par olympiade pour les deux sexes,
- avoir un minimum de 30 athlètes licenciés/membres. Pour les pays dont la population est de moins d'1 million ou qui ont commencé le tir à l'arc au cours de la dernière olympiade, ce minimum est de 10. Pour les pays où la population est inférieure à 200.000 ce minimum est de 5,
- faire un rapport à World Archery tous les 4 ans sur les activités de l'Association Membre,
- avoir des règlements antidopage conformes aux règlements antidopage WA et au Code Mondial antidopage,
- être en bon terme financier (avoir payé toutes ses cotisations de membre y compris celle de l'année en cours) et mettre en place de bonnes politiques de gestion.

1.4.2.5.2 Si une Association Membre ne remplit pas ces exigences pour être membre actif, elle recevra un avertissement. Si elle n'entreprend pas d'action pour y remédier avant le Congrès suivant, il sera recommandé de l'expulser.